

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de SAINT-LORMEL (Côtes d'Armor)

Procès-Verbal de la séance du jeudi 25 avril 2024

DATE DE CONVOCACTION : 18.04.2024	L'an deux mille vingt-quatre, Le vingt-cinq avril à vingt heures,
DATE D’AFFICHAGE : 18.04.2024	Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur René BOUAN.
NOMBRE DE CONSEILLERS	Etaient Présents : AILLET Louis, BOUAN Chantal, BOUAN René, DAUNAY Loïc, LEBORGNE Régine, MARTIN Françoise, RAULT Philippe, ROBISSOUT Josiane, SCHMITT Thomas et
EN EXERCICE 15	SUIRE Thierry.
PRÉSENTS 10	Excusés : AUBIN William, MENIER Mireille, PLESTAN Sylvaine (procuration à RAULT Philippe), PORCHER Aurélie (procuration à LEBORGNE Régine) et SORGNIARD Catherine (procuration à DAUNAY Loïc).
VOTANTS 13	Secrétaire de séance : SCHMITT Thomas

Demande de deux ajouts à l’ordre du jour : travaux de revêtement de sol de l’école et autorisation d’intervention de l’avocat devant la Cour Administrative d’Appel.
Demande acceptée par le conseil municipal.

PROCES-VERBAL REUNION DU 5 AVRIL 2024

Approuvé par le conseil à l’unanimité.

Compte-rendu réunions de Dinan Agglomération

Lors du conseil communautaire du 25 mars 2024 a été adopté le principe d’une part incitative dans la taxe des ordures ménagères.

Travaux de restructuration de l’ensemble salle polyvalente et mairie

○ **Validation de l’avenant n°2 aux marchés**

Afin d’appliquer la révision des prix prévue dans le CCAP du marché de restructuration de l’ensemble salle polyvalente et mairie, il est apparu nécessaire de préciser les index BT, les mois de référence pour chacun des lots du marché et l’arrondi des coefficients de révision.

Les tableaux qui suivent indiquent pour chaque lot l’index BT à appliquer pour la révision et le mois de référence du prix :

n° de lot	Titulaire du lot	Code INDEX BT	Libellé	Pourcentage d'application
Lot 1	LESSARD TP	BT02	Terrassements – Base 2010	89 %
		EV3	Travaux de création d'espaces verts – Base 2010	11 %
Lot 2	ANOV	BT01	Tout corps d'état – Base 2010	36 %
		BT03	Maçonnerie et canalisations en béton – Base 2010	44 %
		BT06	Ossature, ouvrages en béton armé – Base 2010	20 %
Lot 3	LA CHARPENTERIE	BT16B	Charpente bois – Base 2010	100 %
Lot 4	SEFRA	BT34	Couverture en zinc et en métal – Base 2010	100 %
Lot 5	MIROITERIE D'ARMOR	BT43	Menuiserie en alliage d'aluminium – Base 2010	100 %
Lot 6	LH METAL	BT42	Menuiserie en acier et serrurerie – Base 2010	100 %
Lot 7	BIDAULT	BT08	Plâtre et préfabriqué – Base 2010	100 %
Lot 8	ARTMEN	BT18A	Menuiserie intérieure en bois – Base 2010	100 %
Lot 9	GUIVARCH PLAFONDS	BT08	Plâtre et préfabriqué – Base 2010	100 %
Lot 10	SA DEGANO	BT09	Carrelage et revêtement céramique – Base 2010	100 %
Lot 11	EMERAUDE PEINTURE	BT46	Peinture, tenture, revêtements muraux – Base 2010	100 %
Lot 12	ATOUC CONFORT	BT47	Electricité – Base 2010	100 %
Lot 13	CVC EMERAUDE	BT38	Plomberie sanitaire – Base 2010	25 %
		BT41	Ventilation et conditionnement d'air – Base 2010	75 %

n° de lot	Titulaire du lot	Date remise 1 ^{ère} offre	Mois 0 pour le lot
Lot 1	LESSARD TP	17/03/2023	Février 2023
Lot 2	ANOV	16/03/2023	Février 2023
Lot 3	LA CHARPENTERIE	16/06/2023	Mai 2023
Lot 4	SEFRA	17/07/2023	Juin 2023
Lot 5	MIROITERIE D'ARMOR	24/05/2023	Avril 2023
Lot 6	LH METAL	16/03/2023	Février 2023

Lot 7	BIDAULT	15/03/2023	Février 2023
Lot 8	ARTMEN	23/05/2023	Avril 2023
Lot 9	GUIVARCH PLAFONDS	10/03/2023	Février 2023
Lot 10	SA DEGANO	17/03/2023	Février 2023
Lot 11	EMERAUDE PEINTURE	17/03/2023	Février 2023
Lot 12	ATOOUT CONFORT	09/03/2023	Février 2023
Lot 13	CVC EMERAUDE	15/03/2023	Février 2023

Le calcul du coefficient de révision sera effectué avec un arrondi sur la 4ème décimale.

Pour chacun des calculs de révision des prix, l'arrondi est traité de la façon suivante :

- si la cinquième décimale est comprise entre 0 et 4 (bornes incluses), la quatrième décimale est inchangée (arrondi par défaut) ;
- si la cinquième décimale est comprise entre 5 et 9 (bornes incluses), la quatrième décimale est augmentée d'une unité (arrondi par excès).

Le présent avenant n'a aucune incidence financière sur le marché.

Ainsi, il est demandé au conseil municipal de valider l'avenant n°2 au marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Valide l'avenant n°2 à destination de tous les lots du marché.**
- **Autorise Mr le Maire à signer cet avenant au marché de restructuration de l'ensemble salle polyvalente et mairie.**

- Travaux de raccordement au réseau électrique – ENEDIS

Dans le cadre des travaux de la salle polyvalente et de la mairie, des travaux de raccordement électrique doivent être entrepris par l'entreprise ENEDIS.

Le montant de la contribution au coût de raccordement demandée à la Commune est de :

- Avec formule de coûts simplifiés : 5 779,80 € HT soit 6 935,76 € TTC
- Avec formule de coûts réels : 1 104,86 € HT soit 1 325,83 € TTC

Pour un total de **6 884,66 € HT soit 8 261,59 € TTC.**

Cette dépense sera imputée sur le budget communal 2024 en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Valide la proposition de raccordement au réseau électrique de l'entreprise ENEDIS pour un montant de 6 884,66 € HT soit 8 261,59 € TTC.**

Attribution des subventions 2024

Mme LEBORGNE Régine, Adjointe au Maire, présente au conseil municipal la liste des organismes demandeurs d'une subvention auprès de la commune.

Après discussion, voici la liste des attributions de subvention proposée pour l'année 2024 :

Organisme demandeur	Montant de la subvention
Chambre de Métiers et de l'Artisanat 22	400€
Maison Familiale Rurale de Plérin	200€
Les Restos du Cœur des Côtes d'Armor	150€
Epicerie Solidaire Ploubalay	150€
ADS de la Côte d'Emeraude (Plancoët)	322€
Protection Civile des Côtes d'Armor	100€
ADMR Penthièvre Arguenon	50€
Sauveteurs en mer de Saint-Cast le Guildo(SNSM)	100€

Soit un total de 1 472 € de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Valide la liste d'attribution de subventions pour l'année 2024 énumérée ci-dessus.**

Tableau des permanences aux élections européennes du 9 juin 2024

Afin de garantir la bonne organisation des élections européennes du 9 juin 2024, qui seront exceptionnellement organisées à la salle des Tilleuls en raison des travaux de la salle polyvalente, les élus déterminent le tableau des permanences du bureau de vote.

Avis sur demande d'autorisation en vue d'exploiter un élevage porcin - Plancoët

Une enquête publique a été ouverte du 25 mars au 26 avril 2024 à la mairie de Plancoët sur la demande présentée par la SCEA Jean François ROBERT, soumise à autorisation, en vue d'exploiter un élevage porcin au lieu-dit « Halouze » à Plancoët.

Cette enquête est affichée à la mairie de St Lormel.

La restructuration externe de l'élevage porcin comprendra après projet un nouvel effectif de 4 535 animaux équivalents (3 047 emplacements et 1 488 animaux équivalents).

Il est demandé l'avis du conseil sur cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 6 voix POUR (Philippe RAULT, Louis AILLET, René BOUAN, Sylvaine PLESTAN, Chantal BOUAN et Thierry SUIRE) **et 7 ABSTENTIONS** (Loïc DAUNAY, Thomas SCHMITT, Josiane ROBISSOUT, Régine LEBORGNE, Aurélie PORCHER, Françoise MARTIN et Catherine SORGNIARD) :

- **Donne un avis favorable à cette demande d'autorisation en vue d'exploiter un élevage porcin au lieu-dit Halouze à Plancoët.**

Rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion du trait de côte sur le territoire de Dinan Agglomération

La Chambre Régionale des Comptes (CRC) de Bretagne a procédé à l'examen des comptes et de la gestion de Dinan Agglomération à compter de 2017, dans le cadre du programme 2023 de ladite Chambre et d'une enquête menée conjointement par la Cour des Comptes et plusieurs Chambres Régionales, relative à la gestion du trait de côte.

Suite au débat intervenu lors du Conseil Communautaire en date du 19 février 2024, organisé suite à la communication et à la présentation du rapport d'observations définitives de la CRC, cette dernière a transmis ledit rapport à chaque maire des communes membres de l'Etablissement qui est chargé de le présenter au plus proche conseil municipal, ce rapport devant donner lieu à débat.

Aussi,

Considérant la présentation faite par Monsieur, et le débat qui s'ensuit,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des juridictions financières et notamment l'article L.243-8,

Vu le rapport d'observations définitives du 21 décembre 2023, de la Chambre Régionale des Comptes de Bretagne portant sur la gestion du trait de côte par Dinan Agglomération,

Vu la délibération n°CA-2024-014 en date du 19 février 2024 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération portant communication dudit rapport,

Ce rapport a été transmis aux conseillers municipaux de Saint-Lormel au moment de la convocation du conseil municipal pour la séance de ce jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Prend acte de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale de Bretagne portant sur la gestion du trait de côte par Dinan Agglomération.**

Acquisition des parcelles ZL 65 et 90

Nous avons découvert que les parcelles ZL 65 et 90, au lieu-dit des Roseraies, constituent la voie d'accès aux parcelles ZL 64, ZL 88 et ZL 89 (propriétés privées) et sont à ce titre ouvertes à la circulation publique et n'appartiennent pas à la Commune.

Juridiquement, l'entretien de cette voirie revient à son propriétaire et non à la Commune. Ainsi, la responsabilité du propriétaire peut être engagée si un défaut d'entretien causait des dommages à un tiers qui l'utilise. Il est à noter le mauvais état de ces parcelles.

Un contact a donc été pris avec le propriétaire de cette parcelle afin de lui proposer une acquisition par la Commune par le biais d'un acte administratif et pour un euro symbolique en vue de son intégration dans le domaine public communal.

Dans cette procédure, le Maire remplit le rôle d'officier ministériel, il ne peut donc pas signer au nom de la commune l'acte d'acquisition. Il y a donc lieu de désigner son représentant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Désigne Mr Loïc Daunay, 1^{er} adjoint, pour signer, au nom de la commune, l'acquisition des parcelles ZL n°65 et 90, au lieu-dit les Roseraies, pour un euro symbolique.**

Lotissement le Courtil Saint Pierre – Raccordement des eaux usées

La construction du réseau interne au lotissement d'assainissement des eaux usées était auparavant incluse dans le lot n°1 du marché de travaux de viabilisation du lotissement attribué à l'entreprise SETAP, avant d'être confiée à l'entreprise attributaire du marché d'extension du réseau d'assainissement de Dinan Agglomération pour une meilleure coordination des travaux.

C'est donc l'entreprise EVEN qui réalisera ce chantier sur la base des prix du marché de Dinan Agglomération pour un montant de 9 526 € HT soit 11 431,20 € TTC.

Ces dépenses seront à mandater sur le budget lotissement le Courtil Saint Pierre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Valide le devis de raccordement du réseau interne des eaux usées du lotissement le Courtil Saint Pierre de l'entreprise EVEN pour un montant de 9 526 € HT soit 11 431,20 € TTC.**

Travaux de revêtement du sol de l'école

Des travaux de revêtement de sol sont à prévoir à l'école dans la salle de motricité et les sanitaires. Plusieurs devis ont été sollicités.

Entreprise DEGANO (Taden)

- PVC collé – 8 370,75 € HT soit 10 044,90 € TTC

Entreprise MD Carrelage (St Lormel)

- PVC collé – 9 979,74 € HT soit 11 975,69 € TTC
- PVC clipsable – 11 152,67 € HT soit 13 383,20 € TTC

- PVC en rouleau faible passage – 6 706,70 € HT soit 8 048,04 € TTC
- PVC en rouleau moyen passage – 7 835,54 € HT soit 9 402,64 € TTC
- PVC en rouleau grand passage – 8 356,14 € HT soit 10 027,36 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Valide la proposition de l'entreprise MD Carrelage, pour une pose de PVC en rouleau pour grand passage, pour un montant de 8 356,14 € HT soit 10 027,36 € TTC.**

Autorisation d'intervention de l'avocat devant la Cour Administrative d'Appel – Affaire ROUILLÉ

VU la déclaration préalable de division en vue de construire déposée par Monsieur ROUILLÉ Daniel le 6 novembre 2020 auprès des services de la Commune de Saint-Lormel ; l'opération projetée consistait à diviser en deux la parcelle cadastrée section ZL n° 48 en vue de créer un premier lot constructible à l'Est, le long de la voie publique, et un second lot inconstructible à l'Ouest ;

VU le terrain d'assiette du projet situé en zone AI du Plan local d'urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat de Dinan Agglomération, approuvé le 27 janvier 2020 ;

VU la décision d'opposition à la déclaration préalable par Mr le Maire par arrêté en date du 2 décembre 2020 ;

VU la saisie du Tribunal administratif de RENNES par Mr ROUILLÉ Daniel le 22 décembre 2020 pour demander l'annulation pour excès de pouvoir de l'arrêté du 2 décembre 2020 par lequel le Maire de la Commune de Saint-Lormel a fait opposition à la déclaration préalable présentée en vue de la division de la parcelle cadastrée section ZL n°48 située 26 lieudit des Roseraies ; pour enjoindre le Maire de lui délivrer un arrêté de non-opposition à déclaration préalable ; de mettre à la charge de la Commune la somme de 3 000 euros au titre de l'article L761-1 du code de justice administrative ;

VU le jugement, du 1^{er} décembre 2023 du Tribunal administratif de RENNES, de rejet de la requête de Monsieur ROUILLÉ et de mise à sa charge d'une somme de 1 000 euros sur le fondement des dispositions de l'article L. 761-1 du code de justice administrative ;

Considérant la requête du 1^{er} février 2024 de Monsieur ROUILLÉ Daniel de faire appel de cette décision ;

La Commune de Saint-Lormel doit aujourd'hui autoriser l'avocat de la Commune (par le biais de notre protection juridique), Maître GOSSELIN de SCP Cabinet GOSSELIN, avocat au Barreau de Rennes, à intervenir devant la Cour Administrative d'Appel de NANTES au nom de la Commune concernant l'affaire SAINT-LORMEL/ROUILLÉ (dossier n° 410170).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise Maître GOSSELIN, avocat de la Commune de Saint-Lormel, à intervenir devant la Cour Administrative d'Appel de NANTES, au nom de la Commune, concernant l'affaire St Lormel/ROUILLÉ.**

INFORMATIONS DIVERSES

- Le Conseil Municipal valide la proposition des membres du CCAS d'organiser un déjeuner champêtre pour les aînés de la commune le jeudi 4 juillet 2024.
- Communication : la mise en place sur le site internet du menu glissant contextuel pour accéder à des outils d'accessibilité destinés aux personnes déficientes visuelles est réalisée.
- Vie associative - quelques dates à retenir :
 - o Amitié et Partage : loto le 2 mai à Plédéliac.
 - o Anciens combattants : commémoration le 8 mai à 11h30 suivie du vin d'honneur offert par la municipalité.
 - o Comité des fêtes :

Randonnée pédestre et repas de la mer le dimanche 2 juin - réservation des repas auprès des membres du comité ou au bar.

Vide grenier le 14 juillet - réservations ouvertes.

L'atelier vannerie, qui a œuvré pendant 3 mois au Chalet à Créhen, vient de clôturer la saison au terrain de foot de St Lormel avec 2 jours de découverte du travail de l'écorce (cuir végétal) et tressage d'herbes sauvages sous les conseils de Salomé Grasset, créatrice en vannerie sauvage et intuitive.

- o Armor'hole : tournoi de corn'hole les 1^{er} et 2 juin à Créhen.
- o Amicale laïque : fête champêtre le 16 juin sur le terrain de foot à St Lormel - tickets de tombola à vendre.

Le forum des associations aura lieu le 7 septembre à Plélan le Petit.

- Réponse du Département au courrier de St Lormel et St Cast sur la dangerosité des virages du bois le Guébriand.

QUESTIONS DIVERSES

Pas de question.

Prochain conseil municipal : jeudi 30 mai 2024 à 20h

La séance est levée à 21h55.

AILLET Louis	AUBIN William <i>Absent</i>	BOUAN Chantal	BOUAN René	DAUNAY Loïc	LEBORGNE Régine	MARTIN Françoise	MENIER Mireille <i>Absente</i>
PLESTAN Sylvaine <i>Absente</i>	PORCHER Aurélie <i>Absente</i>	RAULT Philippe	ROBISSOUT Josiane	SCHMITT Thomas	SORGNIARD Catherine <i>Absente</i>	SUIRE Thierry	